



Parlez-en à votre
concessionnaire :

CHAUVEAU MECANO SOUDURE SARL
Z.A. La Chaume Bonjuan
89200 MAGNY
Tél. : 03 86 33 06 93 - Fax : 03 86 33 06 96
mail : chauveaumecanosoudure@wanadoo.fr
Siret 418 557 518 00010 - APE 2830 Z
www.remorque-routiere.com

www.credit-agricole.fr



LA SOLUTION AGILOR DU CRÉDIT AGRICOLE POUR FINANCER DIRECTEMENT CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

- LE MATÉRIEL AGRICOLE
- LES PIÈCES ET
PRESTATIONS D'ATELIER

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole.
(2) Étude Banque de France – Juin 2019.
(3) Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par PREDICA S.A. au capital de 1029934935 € entièrement libéré. 334028123 RCS Paris. Siège social : 50-56, rue de la Procession – 75015 Paris. À partir du 1^{er} mai 2020, le siège social est transféré au 16-18, boulevard de Vaugirard – 75015 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Ce contrat d'assurance est distribué par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier en assurance. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse régionale.

PROFITEZ D'UNE SOLUTION SOUPLE, SIMPLE ET RAPIDE POUR FINANCER VOS MATÉRIELS AGRICOLES.



SIMPLICITÉ D'ABORD

Un interlocuteur unique : votre concessionnaire de matériel agricole s'occupe de tout.

Il remplit avec vous la demande de financement et la transmet à votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Le financement Agilor, c'est une seule démarche pour tout régler entre professionnels : conseil, étude, achat et financement du matériel.



TEMPS RECORD

Une réponse en 48 h.

Lorsque votre demande de financement est acceptée, votre concessionnaire et vous-même en êtes immédiatement informés.



FINANCEMENT AVEC OU SANS APPORT

Des formules de financement sont élaborées par le Crédit Agricole, en collaboration étroite avec les constructeurs.

Elles vous sont proposées à des conditions avantageuses, avec ou sans apport personnel. Vous pouvez aussi utiliser Agilor pour financer la TVA liée à votre investissement.

BÉNÉFICIEZ DE L'EXPERTISE DE VOTRE CONCESSIONNAIRE DE MATÉRIEL AGRICOLE ET DE LA PREMIÈRE BANQUE DES AGRICULTEURS⁽²⁾.



SOLUTIONS SOUPLESSE

Une offre multiple dans laquelle vous pouvez choisir entre deux modes de financement⁽¹⁾ : crédit classique ou crédit-bail.

- Vous avez le choix entre plusieurs durées de remboursement **de 1 à 7 ans**, avec des échéances **mensuelles, trimestrielles, semestrielles ou annuelles**.
- Vous pouvez fixer vos échéances **en fin de campagne et différer jusqu'à 21 mois** la date de la première annuité de remboursement.
- Une **offre de crédit-bail parfaitement adaptée** aux exigences des exploitants qui renouvellent régulièrement leur parc de matériel : un financement TTC, des loyers déductibles, un premier loyer adapté au montant du matériel repris..



VOTRE FINANCEMENT PROTÉGÉ

Avec le Crédit Agricole, votre financement Agilor peut être protégé en cas de décès ou de perte totale d'autonomie jusqu'à 100 000 euros empruntés avec une adhésion simplifiée.

Le montant restant dû au jour du sinistre est remboursé selon la quotité assurée participant ainsi à la préservation de vos équipements et à votre protection ainsi que celle de vos associés ou vos proches.

Au-delà de 100 000 euros, une assurance emprunteur peut vous couvrir également en cas de décès, de perte totale d'autonomie, d'invalidité totale et définitive ou d'incapacité temporaire et totale ; renseignez-vous auprès de votre conseiller Crédit Agricole⁽³⁾.